

ANALYSE DE L'EAU DE CONSOMMATION

effectuée le 18 janvier 2009 à la mairie

analyse	résultats	Limite ou référence de qualité inférieure	Limite ou référence de qualité supérieure
Turbidité	<0.25 NFU		2.00 NFU
Conductivité à 20° C	956µS/cm	180	1000
Equilibre calco-carbonique	7.40 unité PH	6.50	9.00
Sulfates	145mg/l		250
Bact aér.revivifiables à 22°-72h	60n/ml		
A 37°-24h	30n/ml		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100ml		0
Bactéries et spores sulfito-rédu/100ml	0 n/100ml		0
Entérocoques/100ml-MS	0 n/100ml		0
Escherichia coli/100ml-MF	0 n/100ml		0

Eau Potable



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de fourniture pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance à la déchetterie de PEPIEUX
AFFICHAGE EN MAIRIE

Date limite de réception des offres : 23 février 2009 à 12 heures

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2009

Conseillers présents : M. BILLAUD, Mme BLANDAMOUR, M. BRAU, M. CHEVRIER, M. COUX, M. FLAMAN, M. GAMIS, M. GUERY, Mme LEWIS, M. MELAINE, Mme PAKHOMOFF, Mme REMAURY, Mme ROUAN, Mme SUNE, M. TIGNOL.

René Henry GUERY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2008 a été approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1. **L'appartement municipal**, situé 1, avenue des Mûriers a été loué à compter du 1^{er} février 2009 pour un montant de 500 €/mois. Vote à l'unanimité.
2. **Un comité de foire a été créé pour la foire BIO** du 5 juillet 2009 ; il comprend les conseillers suivant : M. GAMIS, M. FLAMAN, M. COUX, M. GUERY, M. BILLAUD. Il sera chargé en relation avec la chambre d'Agriculture et Biocivam de la préparation et de l'organisation de la 6^e foire annuelle.
3. **Etablissement d'une convention** avec M. MOUGIN, vétérinaire à RIEUX -MINERVOIS. Une proposition de convention sera présentée à M MOUGIN, pour permettre aux habitants qui le souhaiteraient de faire stériliser les chats errants. Cette convention se limiterait à la somme de 1000 € à titre expérimental. Les habitants seront informés de la conduite à tenir. Cette convention a pour but de limiter la population des chats errants. Vote : 14 voix pour et 1 abstention.
4. **Participation de la commune** au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : celle-ci est fixée à 15 556.40 € pour l'année 2009 et ne comprend que l'augmentation liée à l'inflation.
5. **Embauches :** le contrat de Mme FLORIA, aide à l'enfance à l'école maternelle a été renouvelé pour une durée d'un an, le contrat de Mme BONZOM, agent de nettoyage a été transformé en CDI.

INFO 3

D'AZILLE

Le 2 février 2009

Publié sur « azille.com »

Par artivrita

PENSEZ A VOTRE SECURITE !

L'hiver, l'après fêtes sont des périodes favorables pour les racketteurs, cambrioleurs, et les personnes indélicates qui veulent profiter de votre âge respectable, de votre crédibilité, de votre affabilité ou de toute forme de faiblesse.

Aussi, n'ouvrez votre porte qu'à coup sûr ! Appelez **la mairie : 04 68 91 40 08** ou tout autre numéro qui suit en cas de besoin :

15 SAMU - problème de santé

17 GENDARMERIE- sécurité, ordre public.

18 POMPIERS - feu, accident en tout genre, malaise etc....

D'autres numéros sont disponibles, mais il vaut mieux d'abord faire confiance aux services de proximité.

N'hésitez pas à faire appel à vos amis, voisins et/ou à l'élu de votre quartier !

Enfin, avant d'aller vous coucher, ou de sortir, vérifiez les fermetures de vos fenêtres et de vos portes. Si vous avez un poêle à bois, charbon, pétrole, n'omettez pas de vous assurer qu'il n'y a rien à proximité et que le tirage est bon (il a besoin d'oxygène pour fonctionner autrement dit d'air) êtes vous sûr(e) de l'état de votre cheminée ?

La mairie est à votre disposition pour vos échanges de bouteilles de gaz, l'enlèvement de vos encombrants, la distribution de sacs poubelles et de tri sélectif, pour emporter vos bouteilles vides si vous ne pouvez le faire vous-même, pour vous conseiller, en cas de problème pratique.

NE METTEZ JAMAIS UNE BOUTEILLE EN VERRE DANS UN SAC JAUNE ! DES CONTAINERS A BOUTEILLE VONT ETRE PROCHAINEMENT MIS EN PLACE.

6. **Commission des travaux** : M. GAMIS a présenté la liste des travaux à réaliser par l'équipe communale en 2009 à savoir : la mise en peinture du Club de l'Amitié et la construction d'une cloison pour les toilettes, la mise à hauteur de l'éclairage du village (terminée fin février), l'implantation d'un parking VL pour le Café, la mise en protection du Puits des FANS (en particulier clôture) la mise en protection des ateliers municipaux, la réfection des toilettes du Foyer et la sortie des cuisines en béton la construction d'une clôture le long du terrain de la Lyonnaise, le changement de l'abri bus de la promenade basse. Il a présenté le bilan des dégâts dus à la tempête, les bâtiments touchés : l'école maternelle et le préau, le Clae, le bâtiment des Aînés, l'ancienne gare, le foyer, le bâtiment du cimetière. Les arbres du cimetière (1 abattu et 9 à abattre) seront traités par l'ONF, office national des forêts. Le programme de taille, d'arrachage et de replantation a été présenté : il concerne le quartier des Bonnes, le hameau de Jouarres, le quartier de l'ancienne gare, l'avenue du Languedoc, la place aux herbes. L'étude sur le stationnement et la limitation de vitesse n'a pas fait l'accord du conseil et se poursuit.
7. **Commission sociale** : Une question a été posée sur les aides ménagères en nombre insuffisant, la commission se rapprochera du CIAS (communauté des communes). 247 colis de Noël ont été distribués pour un montant de 5680 €. Et ont eu un grand succès.
8. **Régime des plantations en traverse d'agglomération.** : saisi par le Conseil Général de l'AUDE sur le régime des plantations bordant les départementales qui traversent le village, le Conseil Municipal devant délibère au choix sur 3 solutions : 1 : laisser au Département la propriété et la responsabilité des plantations ; 2 : laisser la commune assurer la gestion des plantations d'alignement sans en avoir la propriété ; 3 : la commune est propriétaire des plantations et en assure la gestion. Le conseil a choisi à l'unanimité la solution 3.
9. **La situation du Syndicat de Jouarres** a été abordée : les statuts sont caduques et sont à refaire, la fiscalité perçue par le SIAJ doit être réétudiée,
10. **Dates à retenir** : 13 février : commission des finances, 18 février : séance du Conseil municipal, 23 février : commission des travaux.

**PERMANENCE SOCIALE LE MARDI MATIN
DE 10H A 12H**

**3 février : Mme ROUAN. 10 février : Mme SUNE
17 février : Mme LEWIS ; 24 février : M. BRAU**
 Cette permanence a pour but d'accueillir et de renseigner sur divers sujets tels que le logement, la santé, les aides sociales, les organismes sociaux.
 Si vous avez besoin d'un renseignement concernant votre bébé, une inquiétude par rapport à votre enfant, adolescent ; besoin de modifier votre logement car il n'est plus adapté à la composition de votre famille ou à votre état de santé....
 Si vous souhaitez avoir l'intervention d'une aide ménagère ou si vous vivez seul(e) et mettez mettre en place un système de Télé assistance..
 Venez nous rencontrer, nous serons à votre écoute pour vous aider ou vous accompagner dans vos démarches.

Invitation

- THÉÂTRE -

"TOUS EN SCÈNE"

Les troupes du Foyer
d'ARZENS et de PUICHERIC
vous présentent leur spectacle



Représentation le **SAMEDI 21 FÉVRIER**
Salle du Foyer Municipal d'AZILLE
à 21h00 - Entrée Gratuite -

**LA MJC D'AZILLE VOUS INVITE A DECOUVRIR
UN SPECTACLE DE THEATRE
« Les décalés et le Rigolos de Puichéric et Arzens »**

**La MJC remercie les personnes qui ont donné du
tissu pour la confection des costumes du Carnaval**

CLUB DE LA PECHE

Un nouveau bureau a été constitué :

Président : Denis RAMIREZ

Trésorier : Jérôme BERRUX

Secrétaire : Gilbert MARTY

**SECTEUR DE PETANQUE DE CAPENDU
SUPER LOTO**

AZILLE SAMEDI 28 FEVRIER A 21 H

RAPPEL

**RAMASSAGE DES SACS JAUNES LE JEUDI
SORTEZ LES LA VEILLE AU SOIR
N'Y METTEZ PAS DE VERRE**

SITE INFOROUTE DU CONSEIL GENERAL

www.inforoute11.fr

Conseil Municipal (suite)

Le Conseil a adopté à l'unanimité l'idée d'un équipement Mobile (haut-parleur) pour prévenir la population en cas d'alerte rouge, pour des annonces urgentes et importantes notamment pour les zones de la commune où la sonorisation du village n'est pas audible.

**DEGATS OCCASIONNES PAR LA TEMPETE
COMMENT ETRE INDEMNISE ?**

**Consultez le conseiller municipal de votre quartier
Ou renseignez vous à la Mairie**

**C'est un communiqué de la Préfecture
De l'AUDE**

DAME SERIEUSE

Cherche ménage, repassage, préparation de repas.
Chèque emploi service
Madame DUBERNARD tel 09 62 00 50 51

